



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
 LIMITEE
 A/C.2/34/L.93/Rev.1
 7 décembre 1979
 FRANCAIS
 ORIGINAL : ANGLAIS

NOV 10 1979

Trente-quatrième session
 DEUXIEME COMMISSION
 Point 12 de l'ordre du jour

UNISA COLLECTION

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Burundi, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Guinée, Haute-Volta, Mali, Pays-Bas, Philippines, Soudan, Suède, Tchad et Zaïre : projet de résolution révisé

Exécution du Plan d'action de Mar del Plata recommandé par la Conférence des Nations Unies sur l'eau et suite à y donner

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 32/158 du 19 décembre 1977, par laquelle elle a adopté le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 1/, approuvé le Plan d'action de Mar del Plata qui y figurait 2/ et fait siennes les résolutions 2115 (LXIII) et 2121 (LXIII) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1977, relatives respectivement à la suite à donner au Plan d'action et au rapport de la Conférence,

Rappelant que la Conférence des Nations Unies sur l'eau a recommandé, au paragraphe 15 du Plan d'action de Mar del Plata, que la Décennie 1981-1990 reçoive le nom de "Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement" et soit consacrée à la mise en oeuvre de plans et programmes nationaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, en accord avec le plan d'action figurant dans la résolution II de la Conférence,

Rappelant en outre la résolution 1979/31 du Conseil économique et social, en date du 9 mai 1979, intitulée "Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement", la décision 79/15 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 27 juin 1979, concernant la coopération internationale à l'appui du Plan d'action de Mar del Plata 3/ et la résolution WHA 32.11 de l'Assemblée mondiale de la santé, en date du 18 mai 1979,

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12).

2/ Ibid., chap. premier.

3/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No 10 (E/1979/40) et rectificatif, chap. XXI, sect. Q.

intitulée "Conférence des Nations Unies sur l'eau : suite à donner au Plan d'action de Mar del Plata", tous ces textes étant destinés à assurer la mise en oeuvre continue des objectifs de la Décennie,

Reconnaissant que la mise en oeuvre des objectifs de la Décennie appellera une action concertée des pays, les organisations internationales devant, lorsqu'elles en seront priées, fournir tout l'appui possible,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur les résultats de la troisième session extraordinaire du Comité des ressources naturelles 4/;

2. Souscrit à la résolution 1979/31 et aux résolutions 1979/67, 1979/68 et 1979/70 du 3 août 1979, adoptées par le Conseil économique et social au sujet des activités à exécuter pour donner suite au Plan d'action de Mar del Plata;

3. Décide qu'au cours de sa trente-cinquième session, une journée sera consacrée à une réunion spéciale afin de proclamer officiellement la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, 1981-1990, conformément à la résolution 1979/31 du Conseil économique et social et étant entendu que la documentation requise aux termes de cette résolution sera réduite;

4. Prie le Comité des ressources naturelles, lors des sessions biennales ordinaires qu'il tiendra au cours des années 1980, de passer en revue les progrès faits par les gouvernements dans l'exécution du Plan d'action et de continuer à assurer l'orientation et la supervision des activités d'appui entreprises dans le domaine de l'eau par les organismes du système des Nations Unies, y compris les plans et programmes de la Décennie.

4/ E/1979/91.